

**Fonds d'obligations à long terme BNI
(auparavant Fonds d'obligations à long terme
Banque Nationale)**

Computershare

100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds d'obligations à long terme BNI (auparavant Fonds d'obligations à long terme Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds d'obligations à long terme BNI avec le Fonds d'obligations BNI (auparavant Fonds d'obligations Banque Nationale).

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

JJ / MM / AA

 NBIQ

222413

AR0



Fonds d'obligations mondiales tactique \$ US BNI (auparavant Fonds d'obligations mondiales tactique \$ US Banque Nationale)

Computershare

100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

PROCURATION

DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU Fonds d'obligations mondiales tactique \$ US BNI (auparavant Fonds d'obligations mondiales tactique \$ US Banque Nationale) (le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249-7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- (1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- (2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- (3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds d'obligations mondiales tactique \$ US BNI avec le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI (auparavant Fonds d'obligations mondiales tactique Banque Nationale).

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

JJ / MM / AA

NBIQ

222413

AR0



**Fonds de revenu mensuel Prudent BNI
(auparavant Fonds de revenu mensuel Prudent
Banque Nationale)**



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds de revenu mensuel Prudent BNI (auparavant Fonds de revenu mensuel Prudent Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds de revenu mensuel Prudent BNI avec le Portefeuille Prudent BNI.

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

 NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds de revenu mensuel Conservateur BNI (auparavant Fonds de revenu mensuel Conservateur Banque Nationale)
(le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds de revenu mensuel Conservateur BNI avec le Portefeuille Conservateur BNI.

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

NBIQ

222413

AR0



**Fonds de revenu mensuel Pondéré BNI
(auparavant Fonds de revenu mensuel
Pondéré Banque Nationale)**



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds de revenu mensuel Pondéré BNI (auparavant Fonds de revenu mensuel Pondéré Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249-7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds de revenu mensuel Pondéré BNI avec le Portefeuille Pondéré BNI.

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

JJ / MM / AA

 NBIQ

222413

AR0



Fonds de revenu mensuel Équilibré BNI (auparavant Fonds de revenu mensuel Équilibré Banque Nationale)



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

PROCURATION DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU Fonds de revenu mensuel Équilibré BNI (auparavant Fonds de revenu mensuel Équilibré Banque Nationale) (le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- (1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- (2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- (3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds de revenu mensuel Équilibré BNI avec le Portefeuille Équilibré BNI.

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

NBIQ

222413

AR0



**Fonds de revenu mensuel Croissance BNI
(auparavant Fonds de revenu mensuel
Croissance Banque Nationale)**



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

PROCURATION

**DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds de revenu mensuel Croissance BNI (auparavant Fonds de revenu mensuel Croissance Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement,

OU

à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds de revenu mensuel Croissance BNI avec le Portefeuille Croissance BNI.

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

NBIQ

222413

AR0



**Fonds de répartition d'actifs BNI (auparavant
Fonds de répartition d'actifs Banque
Nationale)**



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds de répartition d'actifs BNI (auparavant Fonds de répartition d'actifs Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds de répartition d'actifs BNI avec le Portefeuille Croissance BNI.

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

 NBIQ

222413

AR0



**Fonds de revenu mensuel Actions BNI
(auparavant Fonds de revenu mensuel Actions
Banque Nationale)**



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds de revenu mensuel Actions BNI (auparavant Fonds de revenu mensuel Actions Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249-7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds de revenu mensuel Actions BNI avec le Portefeuille Actions BNI.

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

JJ / MM / AA

NBIQ

222413

AR0



Fonds de dividendes élevés BNI (auparavant Fonds de dividendes élevés Banque Nationale)



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

PROCURATION DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU Fonds de dividendes élevés BNI (auparavant Fonds de dividendes élevés Banque Nationale) (le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- (1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- (2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- (3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour **Contre**

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds de dividendes élevés BNI avec le Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes Banque Nationale).

 01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

 NBIQ

222413

AR0



Fonds Westwood de dividendes mondial BNI (auparavant Fonds Westwood de dividendes mondial)



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

PROCURATION DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU Fonds Westwood de dividendes mondial BNI (auparavant Fonds Westwood de dividendes mondial) (le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249-7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- (1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- (2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- (3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour **Contre**

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds Westwood de dividendes mondial BNI avec le Fonds d'actions mondiales BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales Banque Nationale).

 01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

 NBIQ

222413

AR0



Fonds Westwood actions mondiales BNI (auparavant Fonds Westwood actions mondiales)



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

PROCURATION DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU Fonds Westwood actions mondiales BNI (auparavant Fonds Westwood actions mondiales) (le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249-7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour **Contre**

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds Westwood actions mondiales BNI avec le Fonds d'actions mondiales BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales Banque Nationale).

 01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds d'actions européennes BNI (auparavant Fonds d'actions européennes Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds d'actions européennes BNI avec le Fonds d'actions mondiales BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales Banque Nationale).

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds Asie-Pacifique BNI (auparavant Fonds Asie-Pacifique Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds Asie-Pacifique BNI avec le Fonds d'actions mondiales BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales Banque Nationale).

01

Plier

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 JJ / MM / AA

NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds d'actions japonaises BNI (auparavant Fonds d'actions japonaises Banque Nationale)
(le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds d'actions japonaises BNI avec le Fonds d'actions mondiales BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales Banque Nationale).

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds mondial de petites capitalisations BNI (auparavant Fonds mondial de petites capitalisations Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249-7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds mondial de petites capitalisations BNI avec le Fonds d'actions mondiales BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales Banque Nationale).

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

 NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds Science et technologie BNI (auparavant Fonds Science et technologie Banque Nationale)
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds Science et technologie BNI avec le Fonds d'actions mondiales BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales Banque Nationale).

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 JJ / MM / AA

 NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds sciences de la santé BNI (auparavant Fonds sciences de la santé Banque Nationale)
(le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds sciences de la santé BNI avec le Fonds d'actions mondiales BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales Banque Nationale).

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

 NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds énergie BNI (auparavant Fonds énergie Banque Nationale)
(le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds énergie BNI avec le Fonds ressources BNI (auparavant Fonds ressources Banque Nationale).

01

Plier

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

JJ / MM / AA

NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Fonds de métaux précieux BNI (auparavant Fonds de métaux précieux Banque Nationale)
(le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour **Contre**

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Fonds de métaux précieux BNI avec le Fonds ressources BNI (auparavant Fonds ressources Banque Nationale).

 01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

 NBIQ

222413

AR0



Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU
Portefeuille privé américain croissance & revenu BNI
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249-7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour Contre

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Portefeuille privé américain croissance & revenu BNI avec le Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI.

01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

NBIQ

222413

AR0



Portefeuille privé neutre en devises d'actions américaines à convictions élevées BNI



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

PROCURATION DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU Portefeuille privé neutre en devises d'actions américaines à convictions élevées BNI (le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- (1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- (2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- (3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour **Contre**

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Portefeuille privé neutre en devises d'actions américaines à convictions élevées BNI avec le Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI.

 01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 JJ / MM / AA

NBIQ

222413

AR0



Portefeuille privé neutre en devises d'actions internationales à convictions élevées BNI



100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
www.computershare.com

Numéro de compte du porteur

PROCURATION DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU Portefeuille privé neutre en devises d'actions internationales à convictions élevées BNI (le « Fonds »)

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est). La direction de Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») sollicite la présente procuration en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

NOTES :

- (1) Un porteur de parts a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un porteur de parts du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise : par la poste à Services aux investisseurs Computershare Inc., 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1; par télécopieur au 1 866 249 7775 / 416 263 9524; en ligne sur le site Web www.voteendirect.com; ou par téléphone au 1 866 732-VOTE (8683) sans frais.
- (3) Si le porteur de parts est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si le porteur de parts est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre porteur de parts, le nom du porteur de parts doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom du porteur de parts.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des parts sont détenues par deux porteurs de parts ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts, mais si plusieurs de ces porteurs sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- (6) Une personne qui est porteur de parts en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des parts après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre de porteur de ces parts et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces parts. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux parts.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.**
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds détenues par le porteur de parts, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.

VOTEZ PAR TÉLÉPHONE OU PAR INTERNET 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 !



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les porteurs de parts peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- (1) En assistant personnellement à l'assemblée extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- (2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- (3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement, OU à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom du porteur de parts signataire à l'égard des parts que ce dernier détient, **à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant à la question indiquée ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration.

Pour **Contre**

1. VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion du Portefeuille privé neutre en devises d'actions internationales à convictions élevées BNI avec le Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI.

 01

Plier

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de parts ou du signataire autorisé

Nom du porteur de parts ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

NBIQ

222413

AR0

